

## REGLEMENT DU CONCOURS GANUTA – Oct- Déc 2009

### Concours Ganuta

Le site « talents.imaginove.com » (site de recrutement des filières de l'image du cluster/pôle de compétitivité Imaginove) organise un concours s'adressant à tous les passionnés de l'image en mouvement, quels que soient leurs métiers ou leurs spécialités : infographistes, animateurs, réalisateurs, level designers, développeurs, webdesigners. L'objectif est de proposer une création libre selon 3 catégories :

- image fixe : dessins, croquis, modélisation 2D/3D...
- film d'animation : teaser, démo, bande-annonce de jeu vidéo, court métrage d'animation
- vidéo : court-métrage, bande-annonces, ...en prise de vue réelle

Le concours est ouvert aux indépendants, salariés, étudiants, demandeurs d'emploi... il n'y pas de limite d'âge, la seule obligation est que les participants soient propriétaires des droits des images et vidéo soumises au concours.

### **Ganuta est l'occasion de**

- **Construire et élargir son réseau professionnel**
- **Augmenter sa visibilité au niveau national et international**

### **Organisateur : Imaginove et le site Talents.imaginove .com**

Pôle de compétitivité / cluster des filières de l'image en mouvement (jeu vidéo, cinéma, audiovisuel, et multimédia), Imaginove fédère les entreprises, les établissements de recherche et d'enseignement supérieur de Rhône-Alpes autour d'un objectif commun : développer les activités de ces acteurs et favoriser les synergies entre les filières en favorisant l'anticipation et en stimulant l'innovation des professionnels. Dans le cadre de ces objectifs Imaginove a ouvert le site « talents.imaginove.com ». Ce site s'adresse aux professionnels de l'image, quel que soit leur statut : salariés, indépendants en offre de service, auteurs, en leur offrant l'assurance d'un outil pertinent consulté par des entreprises. Ils disposent ici :

- d'une véritable vitrine de présentation de leurs compétences et de leurs savoirs faire (CV, possibilité de présenter ses travaux en ligne, mise à jour en temps réel des périodes de disponibilités, espace de rédaction de lettres de motivation...);
- d'outils pour cibler leurs recherches de postes selon des critères personnalisables : emplacement géographique, compétences requises, nom de l'entreprise... Les étudiants ne sont pas en reste. En stimulant le lien écoles-entreprises, Talents.imaginove. com leur offre une source d'informations concrètes pouvant les éclairer sur leur orientation professionnelle et leurs choix de formation, et les accompagner dans leurs recherches de stage.

## La Galerie Numérique

L'exposition se déroule dans le cadre de la Game Connection (8 au 10 décembre 2009 – Centre de Congrès – Cité Internationale), rendez-vous mondial des professionnels du jeu vidéo. Elle sera précédée d'un vernissage auquel seront invitées toutes les entreprises des filières de l'image en mouvement : audiovisuel, cinéma, jeux vidéo, multimédia interactif.

Ganuta est ouvert à toute création originale mettant en œuvre les compétences et le savoir faire des participants.

## Règlement

Toute participation implique nécessairement la pleine acceptation de l'intégralité des clauses et contraintes du présent règlement.

### ARTICLE 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

- vous devez être indépendants, salariés, étudiants, demandeurs d'emploi, auteurs dans le secteur de l'image en mouvement (multimédia, jeu vidéo, cinéma, audiovisuel)
- les fichiers devront respecter les contraintes techniques données sur le site
- vous ne pourrez présenter que **2 propositions maximum** par catégorie
- aucune information non constitutive de la création ne devra être intégrée (crédit, date etc)
- vous ne joindrez ni book, ni d'autres créations que celles destinées à être publiées
- vous devez être disponible pour assurer le suivi du traitement de votre création (interview, informations supplémentaires)
- chaque participant sélectionné devra renvoyer une autorisation de diffusion et un fichier qualitatif de sa création (selon notre requête).

### ARTICLE 2 – CONTRAINTES TECHNIQUES

#### Image fixe :

Format du fichier

*Pour l'exposition et l'édition :*

- 1024x768 pixels
- résolution 300dpi
- mode couleur CMJN
- format pdf haute définition

*Pour l'envoi sur le site :*

- 1024x768 pixels
- résolution 72dpi
- mode couleur RVB
- format jpg non compressé

### **Image animée (vidéo et/ou animation) :**

Format du fichier :

*Pour l'exposition et l'édition :*

- DVD PAL ou MPEG2 720x576 pixels
- Durée 3 min
- NB pas de bande son lors de la diffusion « expo »

*Pour l'envoi sur le site :*

- via votre compte youtube/dailymotion
- 10 Mo ; AVI, DIVX

### **ARTICLE 3 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES FICHIERS**

Dimanche 29 Novembre à minuit

**ARTICLE 4 – TRANSMISSION DES FICHIERS** on-line, en s'inscrivant au concours via le site [talents.imaginove.com](http://talents.imaginove.com)

- vous devrez obligatoirement remplir le formulaire complet de soumission avec vos noms, prénoms, numéro de téléphone ainsi qu'une légende explicative de votre création

### **ARTICLE 5 – DEROULEMENT DU « CONCOURS GANUTA »**

Toutes les créations déposées sur le site du concours ([www.talents.imaginove.com](http://www.talents.imaginove.com)) dans le minisite dédié à « ganuta » sont soumises :

- au vote des internautes jusqu'au 29 novembre 2009 (1 vote par catégorie par adresse e-mail) qui permettra de faire une pré-sélection de 50 créations
- à un jury de professionnels le 30 novembre composé de chefs d'entreprises, des membres d'Imaginove et de journalistes qui sélectionnera les 10 lauréats

### **ARTICLE 6 – CONDITIONS LEGALES**

Imaginove se réserve le plein droit de refuser les créations allant à l'encontre du règlement ou offensant la morale ou l'éthique. L'organisateur se réserve le droit d'utiliser tous les renseignements fournis par les participants, le droit d'utiliser les créations en vue d'assurer la promotion de la publication, ainsi que le droit de mise en ligne sur ses sites. L'auteur s'engage également à céder à l'organisateur à titre gratuit et non exclusif, le droit de publier et reproduire les créations, et les éléments de sa notice biographique sur les supports représentant ses créations, dans les médias ainsi que sur le réseau Internet pendant toute la durée d'exploitation (1 an). L'auteur garantit l'organisateur contre toute action en contrefaçon ou sur le fondement du droit à l'image à raison de sa création. L'auteur reste libre de reproduire la création dont il est l'auteur sur toute forme de support.

### **ARTICLE 7 - DROITS – GARANTIES**

Le Participant garantit que les créations proposées sont originales, déclarent expressément détenir tous les droits et autorisations nécessaires sur les films et création permettant de participer au présent concours et que rien ne s'oppose à sa participation au concours et à la jouissance paisible par la société Imaginove et

Sevanova dans les conditions des présentes. Par conséquent, le Participant garantit la société organisatrice Imaginove et son partenaire Sevanova contre tous recours ou actions qui pourraient leur être intentés à titre quelconque, à l'occasion de l'exercice des droits consentis pour le présent concours, par toute personne ayant participé ou non à la production des créations susceptible de faire valoir un droit de quelque nature que ce soit. Le Participant certifie en outre que toutes les obligations légales ou contractuelles dont il pourrait être redevable ont été acquittées (si nécessaire) ainsi qu'être en possession de toutes les autorisations nécessaires concernant toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation des créations proposées pour le concours, notamment les scénaristes, acteurs, auteurs, artistes-interprètes des musiques, infographistes, photographes, développeurs...ainsi que tout autre intervenant ayant participé à la création ou à la réalisation des créations, ou tout organisme de gestion collective les représentant. Imaginove se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

#### **ARTICLE 8 - FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, Imaginove se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

#### **ARTICLE 9 - ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

#### **ARTICLE 10 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. 10-1 Sauf refus indiqué par le participant dans le formulaire d'inscription, par e-mail ou courrier, elles sont utilisées par Imaginove et/ou Sevanova pour la gestion du compte du Participant et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par Imaginove et ou Sevanova pour informer ses clients de ses offres et services. 10-2 Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : Imaginove – Concours « Ganuta », Pôle Audiovisuel Pixel, 26 rue Emile Decorps, 69100 Villeurbanne, France.

#### **ARTICLE 11 - ATTRIBUTION DES GAINS**

Les Participants sont informés que :

- Un **premier jury** sera composé de professionnels en activité, travaillant au sein d'entreprises de Jeu Vidéo, de Cinéma, de Multimédia Interactif et de création de Film d'Animation. Il sélectionnera les 10 lauréats gagnants du concours.

- Un **second jury** sera composé des partenaires (Kibлинд, Sevanova, Cart'Com, Imaginove) et sélectionnera parmi les 10 lauréats les gagnants des trois prix supplémentaires.

Les décisions des jurys s'établiront principalement sur les critères suivants :

- L'aspect « créatif » des œuvres soumises
- La qualité artistique des créations : cadrage, originalité, traitement de la lumière, rythme, scénario, montage, esthétique, effets, traitement, ...
- Le respect de la durée pour la catégorie images animé
- Le respect du nombre maximum d'œuvres soumises par participant
- Le respect des critères d'inscription sur le site talents

Le jury exclura d'office toute création portant atteinte à la vie privée d'autrui et aux bonnes mœurs, incitant à la réalisation de crimes et délits, incitant ou provoquant la haine, la violence ou toute discrimination en raison de la race, de l'ethnie ou de la nation, faisant l'apologie du nazisme, des crimes contre l'humanité ou tout film étant diffamatoire, obscène, vulgaire, pornographique, xénophobe, publicitaire, indécent ou contraire à l'ordre public. Les votes des internautes s'établiront principalement sur la qualité artistique des créations. Les gagnants devront remettre à Imaginove, une version numérique de leurs créations, en qualité supérieure (fichier vidéo DVD PAL ou MPEG2 720x576 pixels/ fichiers images en 300 dpi / fichier son 32 bit), une mini biographie, et un portrait en haute définition. Les lauréats seront informés par e-mail et/ou par téléphone (données fournies par les participants lors de leur inscription sur le site du concours) Si les informations communiquées par les Participants ne permettent pas de les informer de leur sélection, ils perdront la qualité de lauréat / finaliste et ne pourront effectuer aucune réclamation. Le gain ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Dans le cas où le(s) lauréat(s) serai(en)t dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie, de leur gain, pour quelque raison que ce soit, il(s) en perdront le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie.

## ARTICLE 12 – LES GAINS DU CONCOURS

Tous les lauréats gagneront le **prix Exposition** et le **prix Réseau**.

### LE PRIX EXPOSITION

- Chaque gagnant du concours aura sa création exposée sur un écran (10 écrans pour 10 lauréats) au sein de la Galerie Numérique lors de la Game Connection du 8 au 10 décembre 2009
- Chaque lauréat bénéficiera d'une rencontre privilégiée avec les entreprises de l'image en mouvement (sociétés de Jeu vidéo, Audiovisuel, Cinéma, Film d'animation, Multimédia Interactif) lors du vernissage de l'exposition.

## **LE PRIX RESEAU**

Imaginove proposera à chaque gagnant une mise en contact directe avec des entreprises de l'image en mouvement. Imaginove recommandera les lauréats auprès des entreprises pour leur permettre d'augmenter leurs opportunités professionnelles.

**En outre, 3 prix supplémentaires seront attribués par le jury partenaire.**

Sur les 10 lauréats, 4 seront sélectionnés pour recevoir les prix supplémentaires suivants :

## **LE PRIX SHANGHAI**

Un lauréat gagnera un voyage de 5 jours à Shanghai (avion + hôtel) durant la semaine thématique Imaginove au sein de l'exposition universelle de Shanghai. Le lauréat accompagnera une délégation d'entreprises et pourra assister à des projections et des conférences.

## **LE PRIX KIBLIND**

Un lauréat gagnera la publication de sa création sur une double page KIBLIND (30 000 exemplaires, diffusion nationale)

## **LE PRIX CART'COM**

Deux lauréats gagneront la diffusion en 5 000 exemplaires de leurs créations sur une Cart'Com (5 000 exemplaires chacun, diffusion régionale)

## **ARTICLE 13 – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

Imaginove s'engage

- A assurer une visibilité maximale (site web, newsletter, édition) des lauréats auprès des ses adhérents et à favoriser la mise en relation avec ces entreprises. En outre, certaines créations pourront être diffusées dans un magazine culturel au niveau national.
- A assurer et à prendre à sa charge la communication réalisée autour de l'exposition
- A assurer et à prendre à sa charge le montage du dispositif de projection
- A prendre à sa charge les frais de vernissage le mardi 8 décembre
- A accueillir le public sur place durant les 3 jours de l'exposition
- A assurer et à prendre à sa charge le gardiennage du dispositif

Les lauréats s'engagent :

- A être présents lors du vernissage de l'exposition
- A fournir les éléments nécessaires à la valorisation de leur création (exposition, éléments graphiques supplémentaires, biographie...) demandés par Imaginove

#### **ARTICLE 14 - PLANNING :**

- 29 novembre à minuit – Date limite de dépôt des créations
- Du 1<sup>ier</sup> octobre au 29 novembre à minuit – Vote des internautes
- 30 novembre – Jury professionnel
- 30 novembre – Jury partenaires
- 1<sup>ier</sup> décembre – Annonce des résultats
- Mercredi 9 décembre – Vernissage de l'exposition
- Du 8 au 10 décembre – Dates de l'exposition
- Début 2010 – Diffusion du prix Kibлинд
- Début 2010 – Diffusion du prix Cart'com
- Juin 2010 – Voyage à Shanghai

#### **Renseignements**

Mail : [ganuta@imaginove.fr](mailto:ganuta@imaginove.fr)